

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

<b>Nombre de membres : 34</b>	
<b>Nombre de votants</b>	
<b>Présents</b>	<b>Procuration</b>
29	1

<b>Date de la convocation</b>
3 avril 2019

<b>Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le</b> 18 Avril 2019
--

<b>et publication le</b> 18 Avril 2019
--

**L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,**

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

**PRESENTS :** Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Réalisation d'actions pédagogiques musicales dans le cadre de l'anniversaire  
du groupe traditionnel « Ampouailh »**

Le Président rappelle que, par délibération du 5 février 2002, les modalités d'intervention de la compétence – Initiation, formation et enseignement de la musique, du chant et de la danse – devenue par délibération du 13 décembre 2012 – Initiation, formation et enseignement à la musique, à la danse et à l'art dramatique – permettent d'apporter une aide au fonctionnement et un accompagnement aux projets des associations œuvrant dans ce domaine.

Cette politique communautaire a largement permis le développement d'une offre de formation musicale de qualité sur le territoire.

Dans le cadre des 15 ans du groupe de Fest Noz « Ampouailh » et d'une de ses dernières créations, l'association Tud Yaouank Kreiz Breizh, dont le siège est domicilié sur la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem, prévoit différentes actions afin de marquer l'évènement.

Le projet envisage en effet la réalisation de plusieurs temps distincts mais faisant partie d'un projet global visant à mettre à l'honneur les répertoires de musiques à danser du centre Bretagne. Si 2 temps forts du projet sont imaginés, l'un à Lanrivain le 13 avril prochain avec la sortie de la création du dernier projet musical du groupe, l'autre à Bon-Repos-sur-Blavet le 14 août lors d'un grand fest noz visant à célébrer les 15 ans de ce groupe, un volet pédagogique est proposé dans l'objectif de contribuer à la formation des jeunes ou moins jeunes musiciens du territoire.

Ce dernier volet consisterait en la réalisation d'un stage avec les musiciens du groupe dans le but de travailler un répertoire laissant la place à la tradition mais ouvrant également sur le répertoire nouvellement créé par le groupe.

Encadré par les musiciens d'Ampouailh, le stage se déroulerait à l'automne 2019 en marge des actions de la manifestation du Bel Automne et différents temps de restitutions seraient prévus lors de manifestations organisées sur le territoire dont un lien fort avec le pôle des musiques traditionnelles de l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh.

S'agissant d'une proposition rentrant en parfaite cohérence avec la politique communautaire en matière d'enseignement artistique, croisant certains objectifs de présence artistique sur le territoire et rappelant également que la Communauté de Communes avait eu à cœur de valoriser

le travail de ce groupe (dont le rayonnement régional, voire plus lointain, avait été salué par l'attribution du premier prix d'initiative culturelle voté par le conseil communautaire), le Président encourage l'assemblée communautaire à attribuer à l'association « Tud Yaouank Kreiz Breizh », porteuse de cette proposition, une subvention d'un montant de 3000€.

Le Conseil Communautaire,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité moins 1 abstention

Décide d'attribuer une subvention de 3000 € à l'association Tud Yaouank Kreiz Breizh au titre des actions pédagogiques organisées lors du projet anniversaire du groupe « Ampouailh ».

Le Président,  
Jean-Yves Philippe



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU KREIZ-BREIZH

CCKB

6, rue Joseph Pennec  
22110 ROSTRENEN  
Tél. 02 96 29 18 18